

# RETRAITE POUR INVALIDITÉ ET DÉPART ANTICIPÉ AU TITRE DU HANDICAP


**2 jours**

## MODALITÉS DE GESTION

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les toutes dernières nouveautés liées à la réglementation des régimes de retraite : réforme en cours, loi de financement de la sécurité sociale, décrets...

### LA RETRAITE DE BASE DES FONCTIONNAIRES : QUELQUES RAPPELS

- › Constitution du droit à pension
- › Les âges de départ : le recul de l'âge d'ouverture des droits par la loi du 14 avril 2023
- › Le calcul de la pension : impacts de l'allongement de la durée de cotisation par la loi du 14 avril 2023

Cas pratique : calculs simples de pensions de base

### DÉPART ANTICIPÉ AU TITRE DU HANDICAP

- › Appréciation des conditions de handicap
- › Conditions de durée d'assurance : suppression de la condition tenant à la durée cotisée
- › Définition de l'âge d'ouverture de droit
- › Identification des conditions de calcul de la pension
- › Calcul de la majoration de pension

Cas pratique : définition de la date d'ouverture de droit et des conditions de liquidation de la pension au titre du handicap

### CONDITIONS DE MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- › Les congés maladie et leurs issues : quelques rappels

Quiz : la gestion de l'inaptitude

- › Appréciation de l'inaptitude définitive
- › Le moment de la contraction ou de l'aggravation de l'invalidité
- › Épuisement des droits statutaires à congés
- › Avis favorable de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ou du Service des Retraites de l'État (SRE)

Illustrations à partir de jurisprudences et cas concrets

- › Suppression de la retraite invalidité d'origine non professionnelle à l'horizon 2027 ?

### PROCÉDURE DE MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- › Qui peut engager la procédure ?
- › Modalités de saisine du conseil médical
- › La portée des avis

Cas pratique sur la procédure

### POSITION STATUTAIRE ET RÉMUNÉRATION PENDANT LA MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- › Radiation des cadres pour invalidité à l'issue des droits statutaires à congés
- › Mise en disponibilité d'office
- › Date d'effet de la pension

Illustrations à partir de cas concrets

### CONSÉQUENCES DE LA MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- › Modalités de calcul de la pension civile/CNRACL d'invalidité
- › Minimum garanti et minimum invalidité
- › Invalidité imputable au service : rente viagère d'invalidité
- › Accessoires de pension : majoration tierce personne
- › Cumul de la pension d'invalidité et des Allocations d'aide au Retour à l'Emploi (ARE)
- › Conséquences d'une reprise d'activité

Cas pratique : calculer une pension d'invalidité et une rente viagère d'invalidité

### OBJECTIFS

- Conseiller les agents sur les conditions de départ au titre du handicap.
- Calculer les droits à pension dans le cadre d'un départ au titre du handicap.
- Identifier les hypothèses de mise à la retraite pour invalidité.
- Mettre en œuvre la procédure de mise à la retraite pour invalidité.
- Calculer la pension d'invalidité et ses accessoires.

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation pratique et ancrée dans l'actualité permettant de maîtriser la gestion de la sortie de service pour invalidité et handicap
- Un consultant disposant d'une expérience "terrain" pour répondre à toutes les questions qui se posent autour de la mise à la retraite pour invalidité
- Formation "Best GERESO" : plus de 600 professionnels ont suivi cette formation en inter et intra-entreprise depuis sa création

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, personnel et paie, agents chargés de la gestion des carrières et des retraites  
Il est nécessaire de connaître les congés maladies et la retraite des fonctionnaires

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

### TARIFS

1 635 € HT - Réf : VRE-RINV  
1 834 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :  
La retraite des agents de la Fonction publique (remise de 40 %, soit 198,6 € HT au lieu de 331 € HT)

Validité : 30 juin 2025

### PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :  
les 14 et 15 novembre 2024  
les 3 et 4 février 2025  
les 12 et 13 juin 2025  
les 17 et 18 novembre 2025

Paris Montparnasse :  
les 3 et 4 octobre 2024  
les 12 et 13 décembre 2024  
les 3 et 4 avril 2025  
les 15 et 16 mai 2025  
les 29 et 30 septembre 2025  
les 18 et 19 décembre 2025

## Participant(e)

Mme  M. Nom.....  
Prénom.....  
Fonction.....  
E-mail .....  
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)  
Tél. (ligne directe).....  
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :  
.....

## Formation choisie

Titre.....  
Référence.....  
Dates.....  
Lieu.....  
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 40% sur le prix public).  
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an \*  Formation seule

## Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

## Entreprise / Établissement

Raison sociale.....  
Adresse.....  
Code postal | | | | | Ville.....  
Téléphone..... Fax.....  
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....  
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

## Responsable de l'inscription

Mme  M. Nom..... Prénom.....  
Service/Fonction.....  
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

## Facturation/Règlement

### FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de  Mme  M.  
Nom.....  
Prénom.....  
Service/Fonction.....  
E-mail.....  
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI  NON

Si OUI, numéro : .....

*GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation*

### Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF  Entreprise  OPCO

### FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....  
Numéro de prise en charge.....  
Adresse de votre OPCO.....  
Code postal | | | | | Ville.....

*Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.*

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur [www.gereso.com/cgv/](http://www.gereso.com/cgv/)